

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

CHAPITRE V.

ZÈLE DE LOUIS XIV POUR FAIRE FLEURIR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE EN CANADA.

(*Suite.*)

I.

Établissement de la compagnie des Indes Occidentales ; sa fin.

En se mettant à la tête de la colonie, Louis XIV avait compris que, pour la constituer solidement, il fallait y mettre les colons en état de recevoir de la main des indigènes les productions du pays, et de procurer en échange à ceux-ci des marchandises de France. Le premier objet de sa sollicitude fut donc d'y faire fleurir le commerce qui liât les colons avec les sauvages, et ralliât en même temps la colonie à la France par des relations mutuelles de dépendance et d'intérêt. On comprend qu'un dessein de cette nature pouvait bien être conçu et favorisé par le prince, mais non être exécuté par lui. Il demandait le concours d'un grand nombre de particuliers unis entre eux et intéressés personnellement, c'est-à-dire une Compagnie de commerce. Celle des cent Associés ayant négligé ce moyen et comme abandonné le Canada, Louis XIV jugea qu'il était de la gloire de son règne d'en former une nouvelle, qu'il nomma la *Compagnie des Indes occidentales* ; et pour qu'elle pût équiper un grand nombre de vaisseaux destinés à porter journellement des marchandises Françaises dans les colonies et rapporter les produits de ces pays en France, il lui attribua pendant quarante ans le privilège exclusif de tout le commerce et de la navigation en Amérique, à l'exception pourtant de la pêche, qui devait être libre à tous les Français. Mais, au lieu de limiter le nombre des nouveaux Associés, comme on l'avait fait dans la formation de la Compa-